

**Direction des Routes, des Infrastructures
Et des Mobilités**
Pôle Exploitation
Service Gestion du Trafic

ARRETE TEMPORAIRE

N° 2024-0294

Portant réglementation de la circulation

sur la D228 du PR 001 + 0431 au PR 003 + 0023
sur la D228 du PR 000 + 0052 au PR 000 + 0932
Kuttolsheim et Wintzenheim-Kochersberg

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace N° 2023-088-DAJ du 20 décembre 2023 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (D.R.I.M),

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux de pose d'enrobés sur la D228 du PR 001 + 0431 au PR 003 + 0023, et sur la D228 du PR 000 + 0052 au PR 000 + 0932, il y a lieu de réglementer la circulation.

Sur proposition du Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de WASSELONNE ;

ARRETE

Article 1

A compter du Mardi 14 Mai 2024 et jusqu'au Jeudi 16 Mai 2024 inclus, sur la D228 du PR 000 + 0052 au PR 000 + 0932, dans les deux sens de circulation, sur les communes de Willgottheim et de Wintzenheim-Kochersberg, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Cette disposition est applicable du mardi 14 mai 2024 au jeudi 16 mai 2024.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.
Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D41, D820, D220, D228, via les communes de WILLGOTTHEIM, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM, KUTTOLSHEIM, WINTZENHEIM-KOCHERSBERG.

Article 2

A compter du Mercredi 22 Mai 2024 et jusqu'au Jeudi 23 Mai 2024 inclus, sur la D228 du PR 001 + 0431 au PR 003 + 0023, dans les deux sens de circulation, sur les communes de Kuttolsheim et de Wintzenheim-Kochersberg, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Cette disposition est applicable du mercredi 22 mai 2024 au jeudi 23 mai 2024.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D220, D820, D41, D228, via les communes de KUTTOLSHEIM, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM, WILLGOTTHEIM, WINTZENHEIM-KOCHERSBERG.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue, par le Centre d'Entretien et d'Intervention de la Collectivité européenne d'Alsace de WASSELONNE en ce qui concerne la signalisation de déviation et par EUROVIA en ce qui concerne la signalisation de chantier sous le contrôle du Centre d'Entretien et d'Intervention de WASSELONNE.

Article 4

Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

Article 6

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 7

En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, la période des travaux initialement prévus est prorogée du nombre de jours d'intempéries ou nécessaire à la résolution des problèmes techniques, dans la limite de 5 jours ouvrés.

En cas de recours à cette disposition, le pétitionnaire sollicitera l'avis du Centre d'Entretien et d'Intervention concerné qui informera l'ensemble des autorités et destinataires de l'arrêté du prolongement de la période des travaux.

Les dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux par la levée de la signalisation.

Article 8

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce même délai. Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace dispose alors d'un délai de 2 mois pour y répondre. L'absence de réponse à l'issue de ce délai vaut rejet tacite. A compter de la date de la réception de la réponse de rejet du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou à compter de la date de rejet tacite du recours gracieux, un recours peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois, à la fois contre le présent arrêté et contre la décision de rejet du recours gracieux.

Article 9

MM.

Le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wasselonne
Le Commandant de Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin
Le Maire de la commune de WILLGOTTHEIM
Le Maire de la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG
Le Maire de la commune de KUTTOLSHEIM

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à STRASBOURG, le

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Pour le Président,

Par délégation

Le Chef du Service de Gestion du Trafic

MONDINE Pierre

Signature numérique de
MONDINE Pierre

Date : 2024.04.29 17:02:46 +02'00

Pierre MONDINE

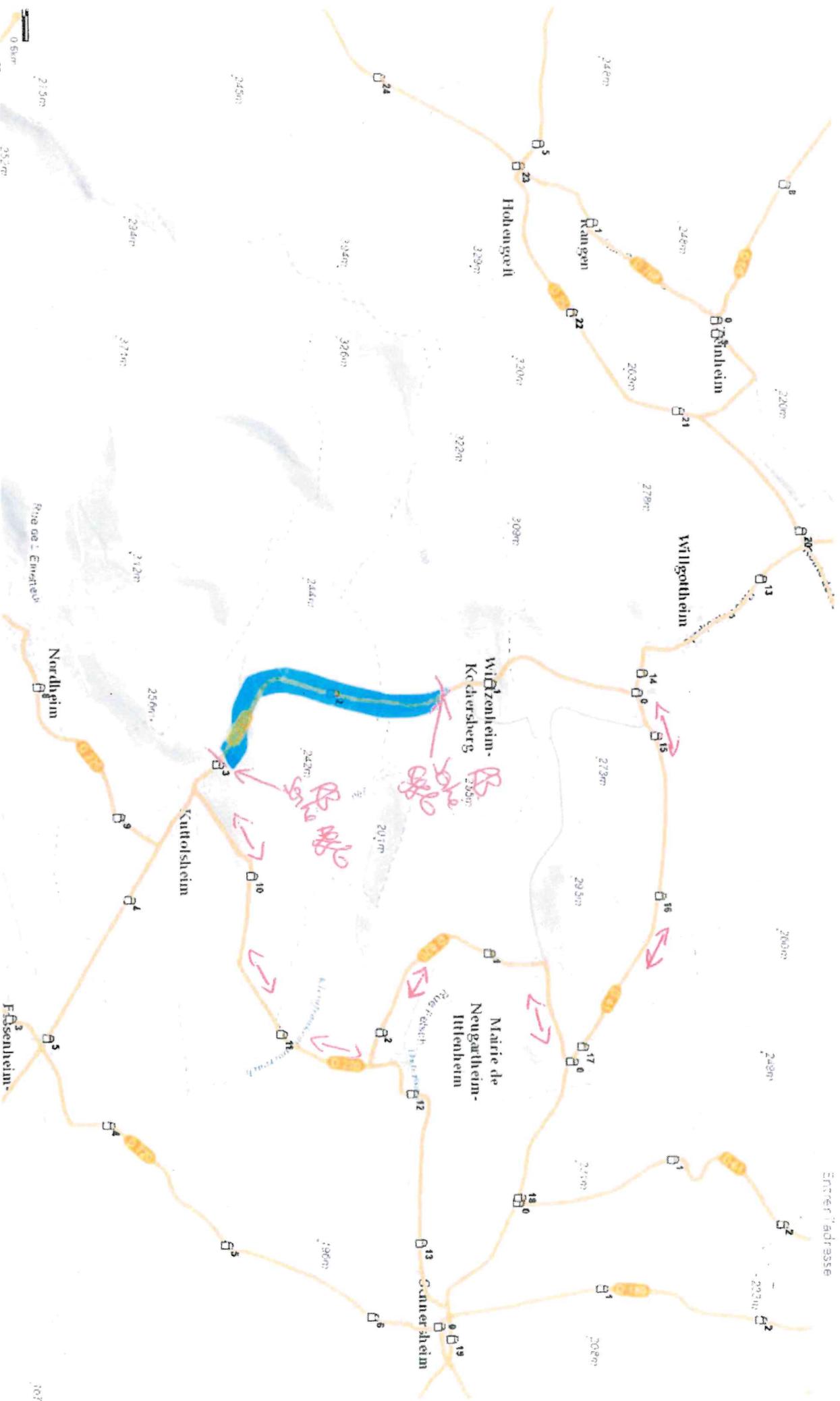
DESTINATAIRES :

MM.

Commune de NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU BAS-RHIN À STRASBOURG (CTBR)
Conseillers d'Alsace du canton de Bouxwiller
Etat-major de la RT-NE de METZ
Gendarmerie - Brigade de Truchtersheim
Région Grand Est / Pôle transports
Service d'Aide Médical d'Urgence du Bas-Rhin (SAMU 67)
Service Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS)
Service Routier de la CeA à Saverne
Union Régionale du Transport d'Alsace (URTA)

RD228 Wintzenheim-Kuttolsheim - Travaux d'enrobés – EUROVIA – ROUTE BARRÉE

Du 22 au 23/05/2024



RD228 Willgothheim-Wintzenheim - Travaux d'enrobés – EUROVIA – ROUTE BARRÉE

Du 14 au 16/05/2024

